



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

23 JUIN 2020

Paris, le  
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M

Après un examen attentif de son dossier, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 10 et 11 septembre 2018 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation  
la cheffe de la section du permis à points  
du bureau national des droits à conduire**

Stéphanie PETIT